

Carte grise (certificat d'immatriculation)

Tous les véhicules terrestres à moteur (voiture particulière, 2 roues et scooter, y compris de moins de 50 cm³, moto, quad, cyclomoteur, tricycle, quadricycle, camping-car, camionnette, tracteur et autre engin agricole), ainsi que les remorques dont le PTAC est supérieur à 500 kg (y compris les remorques agricoles), doivent être immatriculés pour circuler sur la voie publique.

Vendre (ou donner) un véhicule

Démarches à accomplir

Obtenir un certificat de non gage

Immatriculer un véhicule

Immatriculer un véhicule neuf

Immatriculer un véhicule d'occasion

Immatriculer un tracteur ou un véhicule agricole

Hériter d'un véhicule

Demander un duplicata suite à une perte, un vol ou une détérioration

Titulaire du certificat et modification de sa situation

Titulaire et cotitulaire de la carte grise

Changement d'adresse

Ajouter une autre personne sur sa carte grise

Retirer une personne sur la carte grise

Changement du nom du titulaire

Modifications du véhicule

Véhicule retiré de la circulation

Véhicule accidenté

Véhicule transformé

Véhicule à détruire

Plaques d'immatriculation

Caractéristiques

Vol

Usurpation

Questions –

Réponses

- [Quel est le coût du certificat d'immatriculation \(ex-carte grise\) ?](#)
- [Comment suivre l'état d'avancement de la fabrication d'une carte grise ?](#)
- [Quels recours si une demande de carte grise n'aboutit pas ?](#)
- [Comment prouver son identité ?](#)
- [Avec quels documents prouver son domicile ?](#)
- [Peut-on choisir son adresse sur la carte grise ?](#)
- [Comment faire modifier la carte grise si la ville ou la rue change de nom ?](#)
- [Que faire si vous n'arrivez pas à faire vous-même votre demande de carte grise ?](#)
- [Comment faire la demande par correspondance ?](#)
- [Un professionnel automobile peut-il se charger d'une demande de carte grise ?](#)
- [Que faire si la carte grise comporte une erreur ?](#)
- [Quel est le délai pour recevoir une carte grise ou une étiquette d'adresse ?](#)
- [Peut-on plastifier une carte grise ?](#)
- [En quoi consiste le numéro SIV \(Système d'Immatriculation des Véhicules\) ?](#)
- [Comment obtenir une fiche d'identification du véhicule ?](#)
- [Quelles obligations pour immatriculer un véhicule acheté à l'étranger ?](#)
- [Achat d'un véhicule à l'étranger : comment obtenir un quitus fiscal ?](#)
- [Un étranger qui s'installe en France doit-il y faire immatriculer son véhicule ?](#)
- [Peut-on circuler à l'étranger avec une carte grise barrée ?](#)
- [Comment un expatrié peut-il revenir en France avec son véhicule ?](#)
- [Que faire de son véhicule quand on part s'installer à l'étranger ?](#)
- [Comment obtenir la carte grise d'un véhicule en location longue durée \(LLD\) ?](#)
- [Location d'un véhicule en leasing : comment obtenir la carte grise ?](#)
- [Véhicule en leasing : comment signaler un changement de situation ?](#)
- [Que faire si vous rachetez le véhicule avant la fin du leasing ?](#)
- [Véhicule en leasing : que faire quand le contrat de crédit-bail se termine ?](#)
- [Comment obtenir une carte grise véhicule de collection ?](#)
- [Faut-il immatriculer une voiture sans permis ?](#)
- [Comment immatriculer un 2 roues ou une moto d'occasion acheté en France ?](#)
- [Faut-il immatriculer un vélo électrique ?](#)
- [Faut-il immatriculer une caravane ou une remorque ?](#)
- [Peut-on vendre ou acheter un véhicule non roulant ?](#)
- [Qu'est-ce que le certificat provisoire d'immatriculation \(CPI\) ?](#)
- [Comment faire lever le gage ou l'opposition sur un véhicule ?](#)
- [Changement de nom à la suite d'un mariage : faut-il modifier le certificat d'immatriculation \(carte grise\) ?](#)
- [Changement de nom suite à un divorce : faut-il modifier la carte grise ?](#)
- [Suite à un divorce, comment faire enlever l'ex-époux sur la carte grise ?](#)
- [Séparation de concubins : comment retirer l'un d'eux de la carte grise ?](#)
- [Carte grise perdue, puis retrouvée après la demande de duplicita : que faire ?](#)
- [Comment obtenir un certificat W garage ?](#)

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- [Assurance automobile](#)
- [Véhicule](#)
- [Permis de conduire](#)

Services en ligne

- [Calculer le coût du certificat d'immatriculation \(ex-carte grise\)](#)
Simulateur
- [Demander le certificat de situation administrative d'un véhicule d'occasion \(HistoVec\)](#)
Téléservice
- [Modifier l'adresse de sa carte grise](#)
Téléservice
- [Déclarer la vente ou le don de son véhicule](#)
Téléservice
- [Refaire sa carte grise \(perte, vol ou détérioration\)](#)
Téléservice
- [Suivez votre demande de certificat d'immatriculation \(ex-carte grise\)](#)
Téléservice
- [Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule](#)
Formulaire
- [Demande de carte grise \(certificat d'immatriculation\) – Véhicule neuf](#)
Formulaire
- [Déclaration de perte ou vol d'une carte grise](#)
Formulaire
- [Mandat pour effectuer les formalités d'immatriculation](#)
Formulaire
- [Certificat de cession d'un véhicule d'occasion](#)
Formulaire
- [Connaître le prix d'1 CV \(cheval fiscal\) pour une carte grise](#)
Simulateur



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00